



## Règlements et politiques

### Mission du Club de soccer de Rimouski

Former des joueurs de différents niveaux (AAA, AA, A et local). Il voit à la qualité d'encadrement de tous les joueurs et s'assure que chaque athlète se développe dans le respect de son intégrité, et ce, en toute sécurité, conformément à la philosophie de l'Association Régionale de Soccer de l'Est du Québec et de la Fédération de Soccer du Québec (FSQ). Permettre aux joueurs de participer aux divers championnats de notre association régionale et de bénéficier des meilleures installations possibles.

### Uniforme des équipes compétition AA

Les uniformes compétitifs appartiennent à l'ASR. Chaque équipe compétitive dispose de deux uniformes : l'uniforme de couleur blanc et l'uniforme de couleur rouge. En cas de départ ou de retrait d'un joueur d'une équipe compétitive, peu importe les raisons ou les circonstances, les uniformes doivent être remis à l'entraîneur de l'équipe, et ce, sans compensation financière.

### Rôle du Coordonnateur

- Élabore, en concertation avec son équipe d'entraîneurs de soccer, les politiques de développement du soccer de l'ASR.
- Représente les membres l'Association de soccer de Rimouski au sein de l'Association régionale (CTR -ARSEQ).
- Consulte les membres Conseil d'administration de l'Association de soccer de Rimouski et prend les décisions qui lui reviennent.
- Recrute et évalue le personnel qui encadre les joueurs, en collaboration avec les principaux intervenants (Membre d'office du C.A.)
- Joue un rôle de superviseur de l'ensemble des activités de l'ASR et voit à son bon fonctionnement et s'assure de la vitalité de l'ensemble de ses membres.

### Rôle de l'entraîneur

- Respecte les politiques écrites et non écrites du Coordonnateur et de l'ASR.
- Suit les formations minimales exigées par la FSQ, l'ARSEQ et l'ASR suivant le niveau de l'équipe à encadrer.
- Participe activement aux activités mises en place par le Coordonnateur de l'ASR.
- Collabore avec le Coordonnateur à la formation des équipes et explique aux parents la politique de montée/descente des joueurs (AA, A, et local) à l'intérieur d'une même catégorie.

### Rôle des parents

- S'informent des politiques de l'ASR et les respectent.
- Acceptent les décisions du Comité d'évaluation au sujet du classement de chaque joueur.
- S'assurent de la présence de leur enfant aux activités de l'équipe, sont ponctuels et collaborent à la qualité de l'image de l'Association de soccer de Rimouski.

## **Comité d'évaluation**

Chapeauté par le Coordonnateur, le Comité d'évaluation procède à la sélection des joueurs pour former les diverses équipes au début de chaque saison (automne/hiver et été). Il évalue le niveau de chaque groupe et fait des recommandations pour l'inscription des équipes dans les divers tournois et championnats. Il voit aussi à la nomination, à la formation et à l'encadrement du personnel entraîneur. Le Coordonnateur a le privilège de trancher en cas de litige d'ordre technique.

## **POLITIQUE DE SURCLASSEMENT FSQ**

Désigne le transfert dans le cours d'une saison d'un joueur inscrit dans sa catégorie à une catégorie supérieure.

### **REGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FÉDÉRATION**

Le simple surclassement signifie l'affiliation d'un joueur dans la catégorie immédiatement supérieur à la sienne. Ex. U-12 vers U-14 (art.27.1). Le double surclassement signifie l'affiliation d'un joueur dans deux (2) catégories supérieures à la sienne. Il ne peut être accordé que pour un joueur de U-12 à U-17. Sur réception de la fédération des documents suivants :

- ✓ Attestation médicale à l'effet que le joueur n'encourt aucun danger supplémentaire pour sa santé
- ✓ le formulaire d'affiliation,
- ✓ la fédération pourra accorder le double surclassement. Ex. U-12 vers U-16 (art.27.2).

## **POLITIQUE DE SURCLASSEMENT DE L'ASR**

Lorsqu'il y a une équipe dans la catégorie d'âge du joueur, le surclassement d'un joueur ne devrait se faire que dans quelques rares occasions, cette politique vise à assurer la survie de la catégorie.

Pour que le surclassement soit accepté par l'Association de soccer de Rimouski, il doit satisfaire à tous les critères suivants.

### **1<sup>re</sup> étape**

Le joueur doit être en avance sur son groupe d'âge.

### **2<sup>e</sup> étape**

Le joueur doit être dominant et pour déterminer cette dominance un groupe de trois (3) personnes, deux (2) du comité d'évaluation et l'entraîneur devront l'identifier comme faisant partie des cinq (5) meilleurs joueurs de l'équipe à laquelle il demande à être surclassé.

Le nombre de joueurs surclassés ne devra pas mettre en péril la catégorie inférieure à cause d'un trop faible du nombre de joueurs sans le ou les joueurs surclassés.

Si un entraîneur doit envisager le surclassement de joueurs, il devra alors passer par le comité d'évaluation de l'ASR.

Celle-ci repose donc dans l'évaluation à savoir si le joueur progressera plus vite, s'il est dominant dans un groupe, ou encore lorsqu'il doit travailler plus fort dans un groupe ou il est moins dominant. La réponse pourra très bien varier d'un joueur à l'autre. Il sera important de traiter chaque cas séparément tout en demeurant à l'intérieur de la présente politique de surclassement.

### **ÉTHIQUE POLITIQUE DE SURCLASSEMENT**

En aucun cas, un entraîneur doit encourager un joueur à quitter la catégorie dont il a été évalué et son équipe pour venir se surclasser dans son groupe, une telle attitude pourrait entraîner la suspension d'un entraîneur de l'ASR.

### **Comité de discipline**

Le Comité de discipline est composé d'un nombre impair de membres du C.A. Il entend les doléances des parents, des entraîneurs, des joueurs ou d'autres membres de l'ASR et prend les décisions appropriées. Le Comité règle également les litiges qui peuvent survenir entre les entraîneurs, les gérants et l'ASR.

### **Résolution des conflits**

Si un conflit survient, celui-ci doit se régler à l'interne, c'est-à-dire au sein de l'ASR. Toute recherche de résolution à l'externe qui fait fi d'une recherche de consensus et des divers comités de l'ASR entraînera l'expulsion des personnes réfractaires.